Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Direction Générale des Finances Publiques
DIRECTION RÉGIONALE DES FINANCES PUBLIQUES
DE PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR
ET DU DÉPARTEMENT DES BOUCHES-DU-RHÔNE
16, RUE BORDE
13357 MARSEILLE CEDEX 20

Pôle Pilotage et Ressources
Division Ressources Humaines
Affaire suivie par : Fabienne Peron/Pilar Schuler
Téléphone : 04 91 17 /94 29/ 93 70
Télécopie : 04 91 17 94 18
Référence :029/2019

Marseille, le 4 octobre 2019

Note pour Mesdames et Messieurs les contrôleurs stagiaires des Finances Publiques

Objet : Mouvement local de première affectation des contrôleurs stagiaires des Finances Publiques entrant en scolarité le 1er octobre 2019.

Cette note a pour objet d'ouvrir la campagne de mutation des contrôleurs stagiaires et d'en préciser les modalités d'organisation.

L'affectation des stagiaires de catégorie B fait l'objet d'un mouvement dédié, élaboré distinctement du mouvement des contrôleurs titulaires.

Pour participer au mouvement, les stagiaires expriment leur demande de voeux d'affectation locale dans ALOA en début de scolarité. Ils expriment des voeux pour des services d'affectation locale.

Le mouvement local déterminera une affectation précise sur un service identifié de la DRFIP de Provence-Alpes-Côte d'Azur et du département des Bouches du Rhône.

L'affectation locale déterminera la dominante de formation durant la scolarité.

Le mouvement local prendra en compte la situation individuelle des agents. Des priorités de mutation seront en effet accordées aux agents en situation de handicap ou de rapprochement familial.

1) Organisation du mouvement local

Le mouvement local concerne les contrôleurs stagiaires lauréats des concours interne et externe entrant en scolarité au 1er octobre 2019, qui ont obtenu leur mutation pour la DRFIP PACA 13 dans le mouvement national de première affectation.

Ils doivent participer au mouvement local pour obtenir une affectation précise sur un service.

Cette affectation locale déterminera la dominante de formation durant leur scolarité.

Le classement des demandes de première affectation des stagiaires est effectué selon leur rang de classement au concours.

En cas de concurrence pour un même service d'affectation locale, les vœux seront classés selon une hiérarchisation des situations entre elles, qui s'établit comme suit :
- stagiaires ayant une priorité pour handicap,
- stagiaires ayant une priorité pour rapprochement,
- stagiaires ne bénéficiant pas d'une priorité.

A l'intérieur du groupe des vœux de priorité pour rapprochement et des vœux non prioritaires, les vœux de 1ère affectation sont classés selon le rang de réussite au concours.
Un interclassement des rangs des deux concours interne et externe est effectué en accordant une priorité aux internes.
L'affectation des listes principales interne et externe prime l'affectation des listes complémentaires interne et externe.

Exemple :
1 Interne rang de concours 17 Liste principale 2019
2 Externe rang de concours 17 Liste principale 2019
3 Interne rang de concours 26 Liste principale 2019
4 Externe rang de concours 43 Liste principale 2019
5 Externe rang de concours 10 Liste complémentaire 2019

L'attention de tous les agents concernés par le mouvement local devra être appelée sur l'intérêt d'élargir leurs vœux d'affectation à de nombreux services situés dans des communes différentes. En effet, à défaut d'emploi vacant dans les services demandés, l'administration affectera le contrôleur stagiaire dans un service qu'il n'aura pas sollicité.

L'affectation « à la disposition du directeur » (ALD) au niveau local :

Dans le cadre de ce même mouvement, des agents pourront être affectés ALD, sur le périmètre de la direction. Les agents ALD Local seront des agents qui n'auront pas obtenu un poste vacant dans le mouvement local.

Si l'agent est affecté ALD Local, le délai de séjour de 3 ans entre deux mutations au niveau local ne lui sera pas appliqué afin de lui permettre de participer au mouvement local du 1er septembre 2021.

Point de vigilance

Les contrôleurs stagiaires des Finances publiques entrant en scolarité au 1er octobre 2019 seront tenus au respect **d'un délai de séjour** dans leur affectation locale de **3 ans, s'agissant d'une primo affectation** (agent intégrant la DGFIP suite à réussite de concours ou suite à recrutement sans concours). Ce délai comprend l'année de formation.

Il existe cependant des dérogations, permettant de réduire ce délai à un an :

- si l'agent bénéficie d'une priorité,
- si l'agent est affecté ALD local,
- si l'agent est muté au titre d'une priorité suite à réorganisation ou suppression d'emploi.

2) Comment exprimer ses voeux

L'application ALOA permettra aux stagiaires d'établir leur demande de mutation locale. Un guide utilisateur leur est adressé conjointement à la présente note pour leur présenter ses fonctionnalités.

L'application ALOA sera ouverte du 10 au 16 octobre 2019.

L'agent peut demander au mouvement local autant de services qu'il le souhaite.

Il peut formuler des vœux non prioritaires et des vœux prioritaires.

Il classera ses voeux dans l'ordre de ses préférences.

Les agents sont invités à élargir leurs vœux afin d'éviter d'être affectés d'office sur les derniers emplois vacants.

3) Les règles de priorité

S'il souhaite se prévaloir d'une priorité, **l'agent produira à la division des ressources humaines du 10 au 16 octobre 2019 délai de rigueur les pièces justificatives utiles** (cf annexe 1 du guide Agent sur la nature des pièces à produire).

Pour plus de détails sur les règles de priorité, il convient de se référer au contenu de la page 4 du guide agent.

Les pièces justificatives devront être transmises **uniquement** par voie dématérialisée à la division des Ressources Humaines (**drfip13.ppr.personnel@dgfip.finances.gouv.fr**).

4) Vos correspondants

La division Ressources-Humaines se tient à la disposition des agents ayant besoin d'information complémentaire pour saisir leur demande de vœux dans l'application ALOA

Les correspondants mutation de la division des ressources humaines ci-dessous se tiendront également à votre disposition à la division des ressources humaines, 16 rue Borde -3e étage Marseille :

- Daniel Laurence :04 91 17 92 43
- Katramados Joanna:04 91 17 93 75
- Lecerf Emeline :04 91 17 93 37
- Peron Fabienne :04 91 17 94 29
- Silvestro Laurent :04 91 17 93 29
- Schuler Pilar :04 91 17 93 70

Pour le Directeur régional des Finances Publiques
L'Administrateur général des Finances Publiques
Chef du Pôle Pilotage et Ressources

signé

Yvan HUART

Pièces jointes :
- Guide de 1ere affectation des contrôleurs stagiaires
- Fiche 1 : liste des postes
- Guide utilisateur ALOA